

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

N° 197/2019

OBJET : Avis sur dérogation au repos dominical pour l'année 2020 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive

L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part du courrier de Monsieur le Maire d'Auterive reçu en date du 28 novembre 2019 relatif à l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces le dimanche pour l'année 2020. Il précise qu'en vue de la prise d'un arrêté de dérogation au repos dominical pour l'année 2020 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive, Monsieur le Maire d'Auterive sollicite l'avis du conseil communautaire, comme le prévoit la loi, au-delà de 7 dimanches.

Il indique que les dimanches de l'année 2020 objets de cette dérogation sont au nombre de 7, conformément à l'accord signé le 26 juin 2019 au Conseil Départemental du commerce, à savoir :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été
- 29 novembre (Black Friday)
- 6 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre

L'ensemble des commerces de détail, y compris les surfaces alimentaires de plus de 400 m² qui ouvriraient moins de 3 jours fériés s'engagent à limiter exclusivement les ouvertures dominicales aux 7 dimanches définis ci-dessus pour 2020 retenus dans la liste des 10 dimanches suivante, de façon à permettre les ouvertures communes des centres commerciaux, des galeries et grandes surfaces alimentaires : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, le 9 février, le 16 février, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, les 9 août, 29 novembre (Black Friday), 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre.

Ces possibilités d'ouvertures inscrites dans le cadre de l'accord 2020 excluent tous les autres dimanches d'ici la fin de l'année et sont subordonnées aux conditions suivantes :

- De ne faire appel qu'au volontariat pour les dimanches concernés
- De respecter les amplitudes d'ouvertures suivantes pour ces dimanches : 09h00 à 20h00 ou 10h00 d'amplitude

maximum, sans ouvrir au-delà de 20h00

- D'appliquer l'interruption habituelle pour le déjeuner, qui sera de 30 minutes minimum
- De limiter les ouvertures de jours fériés légaux d'ici la fin de 2020 au :
 - Lundi 13 avril (Pâques)
 - Vendredi 8 mai (victoire de 1945)
 - Jeudi 21 mai (Ascension)
 - Lundi 1^{er} juin (Pentecôte)
 - Mardi 14 juillet (Fête nationale)
 - Samedi 15 août (Assomption)
 - Mercredi 11 novembre (Armistice 1918)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour l'année 2020 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS